



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - 📠 : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 05 avril 2021

EMPOISONNEMENT AU CHLORDÉCONE RÉVOLTANT LA DÉCISION DES JUGES !

Nous venons d'apprendre ce jour, par le biais de l'Agence France Presse que : «...Les juges d'instruction du pôle santé publique du tribunal judiciaire de Paris ont prononcé le 25 mars la fin des investigations sans mise en cause dans l'enquête sur l'empoisonnement des Antilles au chlordécone...».

Ainsi, tous ceux qui ont sciemment empoisonnés les populations de la Guadeloupe et de la Martinique et leurs receleurs ne seront pas inquiétés. A fortiori mis en examen et voire condamnés.

Cette décision ne fait que confirmer les déclarations des deux vice-présidentes de la Cour d'Appel du Tribunal judiciaire de Paris chargées de l'instruction lors des auditions par visio-conférence du mercredi 20 janvier 2021 en Martinique et du jeudi 21 janvier 2021.

Les 16 ans de procédure s'achève par un non-lieu.

Ainsi, toutes les conclusions des recherches, des dossiers, des articles de presse, des missions et enquêtes parlementaires sont balayés d'un revers de main par ces juges.

Pourtant, l'empoisonnement au chlordécone persiste. Le chlordécone continue de tuer !

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe **APPELLE** la population de la Guadeloupe et de la Martinique à préparer une mobilisation massive pour dénoncer cette décision inique.

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe **APPELLE** tous les ouvriers agricoles à prendre toute leur part dans ce combat contre l'injustice.

PRÉPARONS LA RIPOSTE CONTRE CE MÉPRIS JUDICIAIRE ET COLONIAL !

Le Secrétaire Général

Jean-Marie NOMERTIN

